

Présents : Jean-luc Veillé, Brigitte Laurent, Bertrand Bréjuin, Christine Thiken, Pierrette Diné, Joseph Maréchal, Clément Méchard, Maryline Hacques, Aurélien Thébert, Karine Fauchaux, Dominique Ronceray, Christophe Blin, Anne-Gaëlle Delrue, Éric Jallot, Patrice Accarie,
Excusés : Patrice Accarie, Aurélien Thébert
Secrétaire de séance : Clément Méchard

Convocation envoyée aux élus le vendredi 08/10/2021

Patrice Accarie donne pouvoir à Jean-Luc Veillé
Aurélien Thébert donne pouvoir à Joseph Maréchal

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : Jean-Luc Veillé)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- Programme ELI vacances de la Toussaint

Le maire informe avoir signé une convention avec le dispositif ELI pour les vacances de la TOUSSAINT. Le principe de financement est identique à celui de juillet dernier.

Dispositif du 2 au 5 novembre – complexe sportif – dispositif COMPLET

2) Projet de transfert BAR / PMU le SULKY (rapporteur : Jean-Luc Veillé)

a. Présentation par M. et Mme Nino

M. et Mme Nino ont présenté leurs parcours professionnels réciproques, et leur intérêt à déménager leur commerce dans le centre bourg.

Ils se sont renseignés sur les différents financements possibles dans le cadre de ce projet.

Toutefois la 1^{ère} étape essentielle pour eux est la réalisation d'un audit.

Cet audit a un coût de 2000 € pour M. et Mme Nino.

b. Positionnement et décision du conseil sur le projet – lancement des études / contrat maîtrise d'œuvre avec le cabinet Segrétain

Suite à l'audition de M. et Mme Nino, le maire ouvre le débat sur ce projet.

Il est précisé que l'audit permettra de diagnostiquer la faisabilité financière.

Le maire informe que le cabinet SEGRETAIN a réalisé une première estimation à 140 000 €, le maire préfère parler pour ce projet d'une enveloppe de 200 000 €. Des subventions seront envisageables.

Joseph Maréchal et Marilyne Hacques s'étonnent que la commune souhaite à présent défendre un projet privé, étant donné que le projet du restaurant a été interrompu selon eux pour cette raison également.

Le maire explique qu'à son sens la situation n'est pas comparable, puisque dans ce cas il est question d'aider un commerce déjà existant sur la commune.

Anne-Gaëlle Delrue s'interroge sur la présentation qui à son sens manque de données chiffrées.

Il est proposé au conseil de se positionner pour ou contre le lancement des études pour ce projet.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, il est décidé à 12 voix pour et 3 voix contre de lancer les études pour ce projet.

3) DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS (*rapporteur : Jean-Luc Veillé*)

Suite à la démission d'une conseillère municipale, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein des délégations où elle était nommée.

Le Maire propose à l'ensemble du conseil, de revoir les différentes délégations et commissions afin de permettre des modifications globales.

Le tableau des délégations et commissions actualisé au 14 octobre est annexé au compte rendu.

4) TRAVAUX DE VOIRIE (*rapporteur : Bertrand Bréjuin*) – vidéo projection

a. Programme 2021 – Curage des fossés

Conformément à la délibération du 9 septembre, les entreprises PIGEON TP, SECHE ENVIRONNEMENT, FTPB et TRAM TP ont été consultées.

Afin de respecter l'enveloppe allouée par la commission voirie, il est proposé de reporter en 2022 les travaux liés à la route de Saint Léonard.

Il est proposé de choisir l'offre la mieux-disante.

Après en avoir délibéré, il est proposé de retenir à l'unanimité l'offre de TRAM TP pour un montant de 9 052 € HT.

5) FINANCES (*rapporteur : Christine Thiken*)

a. Affectation des résultats budget principal et budget annexe Log sociaux

Rappel du courrier de la Préfecture faisant part de remarques sur le budget principal et le budget annexe des logements sociaux.

BUDGET PRINCIPAL

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 par délibération n°10 du 1^{er} avril 2021 ;

Considérant les observations de la préfecture d'Ille-et-Vilaine faite par courrier reçu en mairie le 23 juillet 2021, portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire de rectifier l'affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

Considérant l'article R2311-12 du CGCT qui stipule que l'excédent cumulé de fonctionnement à la clôture d'un exercice doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au cours de l'exercice suivant.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement

- un excédent de fonctionnement de : 271 780.80
- un excédent de fonctionnement reporté de : 211 739.44

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **483 520.24**

En section de d'investissement

- un excédent d'investissement de : 131 128.25
- un déficit d'investissement reporté de : 120 349.61

Soit un excédent d'investissement cumulé de : **10 778.64**

Avec des restes à réaliser de : **182 300.00**

Soit un besoin de financement de la section INV (résultat INV + RAR) : **171 521.36**

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Excédent de résultat d'exploitation au 31/12/2020	483 520.24
Affectation de résultat au 1068	171 521.36
Résultat reporté en fonctionnement (002)	311 998.88
Résultat d'investissement reporté (001)	+ 10 778.64

Vote à l'unanimité

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 par délibération n°10 du 1^{er} avril 2021 ;

Considérant les observations de la préfecture d'Ille-et-Vilaine faite par courrier reçu en mairie le 23 juillet 2021, portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire de rectifier l'affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

Considérant l'article R2311-12 du CGCT qui stipule que l'excédent cumulé de fonctionnement à la clôture d'un exercice doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au cours de l'exercice suivant.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement

- un excédent de fonctionnement de : 86 020.90
- un excédent de fonctionnement reporté de : 199 992.41

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **286 013.31**

En section de d'investissement

- un déficit d'investissement de : 12 336.85
- un déficit d'investissement reporté de : 1 354.67

Soit un déficit d'investissement cumulé de : **13 691.52**

Avec des restes à réaliser de :

93 800.00

Soit un besoin de financement de la section INV (résultat INV + RAR) : 107 491.52

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Excédent de résultat d'exploitation au 31/12/2020	286 013.31
Affectation de résultat au 1068	107 491.52
Résultat reporté en fonctionnement (002)	178 521.79
Déficit de résultat d'investissement reporté (001)	13 691.52

Vote à l'unanimité

b. Décisions modificatives

Suite à la modification des restes à réaliser et de l'affectation des résultats, il est nécessaire de réaliser des décisions modificatives.

BUDGET PRINCIPAL

En section de fonctionnement

- DF - Chap 023 - Virement vers la section d'investissement : - 171 521.36
- RF - Chap 002 – Résultat reporté : - 171 521.36

En section de d'investissement

- RI - Chap 021 Virement de la section de fonctionnement : - 171 521.36
- RI – 1068 Affectation de résultat : + 171 521.36

Vote à l'unanimité

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

En section de fonctionnement

- DF - Chap 023 - Virement vers la section d'investissement : - 93 800
- RF - Chap 002 – Résultat reporté : - 93 800

En section de d'investissement

- RI - Chap 021 Virement de la section de fonctionnement : - 93 800
- RI – 1068 Affectation de résultat : + 93 800

Vote à l'unanimité

c. Décision modificative au budget annexe lotissement Touche Godet

Pour mémoire : délibération du 17 juin 2021 actant la prise en charge de frais de FERNANDES. M. Fernandes, malgré plusieurs relances, a fourni son relevé d'identité bancaire en août.

La trésorerie a signalé son refus pour la prise en charge sur le compte prévu initialement. Il est demandé à ce que l'écriture soit passée au compte 678 – celui n'étant pas provisionné pour la somme de 3 000 € une décision modificative s'impose.

En Section de fonctionnement

DF – Chap 011 – 6015 Terrain à aménager	- 3 000
DF – Chap 67 – 678 Charges exceptionnelles	+ 3 000

Vote à l'unanimité

6) URBANISME - vidéo projection

a. PLU (rapporteur : Christine Thiken)

1. Informations

Christine Thiken rappelle que la mairie est toujours dans l'attente du courrier du sous-préfet pour officialiser le périmètre autour de l'entreprise HYDRACHIM (120 mètres). La DDTM qui rédige le porter à connaissance a annoncé un délai de réception du courrier début novembre.

Il est précisé également au conseil que la proposition du périmètre délimité des abords (PDA) de l'ABF est attendue prochainement.

- Rappel du calendrier prévisionnel :



2. Proposition d'acquisition de terrain « consorts Planté » (rapporteur : JL Veillé)

Le maire présente un projet d'acquisition d'une parcelle sise 13 rue des Saint Cyr à Le Pertre.

Il est indiqué, après échange avec le consort Planté, être arrivé à deux propositions :

1^{ère} proposition du consorts : Périmètre : parcelle 538 + Hangar (hors appentis) et une partie de la parcelle 103, soit environ 7090m² - Hors périmètre : parcelles 104 (appentis hors hangar + 105 + 103 en partie)

Prix de vente : **90 000 euros + frais de bornage**

2^{ème} proposition du consorts : Périmètre : parcelle 538 pour une superficie de 6000m²

Prix de vente : **40 000 euros + frais de bornage**

Certains conseillers souhaitent connaître le devenir du bâtiment si la commune venait à l'acquérir. Christine Thiken avoue être gênée par la copropriété du hangar et du garage de la propriété voisine. Eric Jallot soulève la recherche de bâtiment pour un artisan du Pertre. Toutefois l'ensemble du conseil convient à dire que l'emplacement n'est pas idéal pour un artisan.

Le conseil demande à ce qu'il soit donné des informations complémentaires avant une prise de décision :

- Devenir de la parcelle 1 AUE dans le cadre de la révision du PLU
- Négociation sur le prix du hangar.

1. Lotissement de la Foucherie (rapporteur : Christine Thiken)

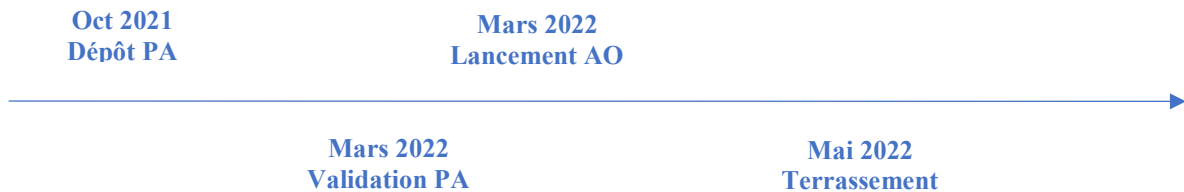
Christine Thiken informe le conseil du prochain dépôt du permis d'aménager du lotissement de la Foucherie. La SCI Peulvan déposera également le sien prochainement.

Pour information le lotissement de la SCI PEULVAN se nomme Lotissement de la petite Foucherie.

Le règlement du lotissement a été validé en accord avec la SCI PEULVAN. Il sera donc identique aux deux lotissements.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à déposer le permis d'aménager.

- Calendrier prévisionnel :



Vote à l'unanimité

4. Cession de deux parcelles communales (rapporteur : JL Veillé)

a. Parcelle sise quartier Saint Joseph (derrière le terrain du transporteur) - Zone UE

Le maire présente le projet de cession à l'entreprise LE PAPE. La parcelle concernée est d'une superficie 800 m² environ. Le conseil demande à avoir davantage d'éléments pour se positionner.

Joseph Maréchal rappelle qu'il existe un accès pour les véhicules sur cette parcelle. Il est souhaitable de le préserver.

b. Parcelle sise au Breil - Zone NA

Le maire présente le projet de cession à Mme DUMAND et M. GIBOIRE, située au lieu-dit le BREIL. La parcelle concernée est d'environ 100m².

Suite à des besoins de mise aux normes de l'assainissement autonome, l'installation à réaliser impacte la parcelle évoquée.

Il est proposé au conseil de rédiger une convention d'occupation précaire entre la commune et Mme DUMAND et M. GIBOIRE pour les autoriser à entreprendre les travaux liés à l'assainissement autonome, et entreprendre les démarches de cessions ensuite (enquête publique nécessaire).

Le conseil décide à l'unanimité

- d'autoriser le maire à signer la convention d'occupation précaire,
- d'arrêter le prix de cession à 0.50 € /m²,
- que la prise en charge des frais de bornage seront à la charge des acquéreurs.

7) PERSONNEL (rapporteur : Christine Thiken)

Certains agents administratifs et/ou techniques peuvent être amenés à réaliser des heures supplémentaires après accord préalable du MAIRE.

Le maire a la possibilité soit de procéder au paiement des heures soit de proposer la récupération de temps.

La trésorerie demande pour régularisation la délibération instaurant l'IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supp.).

Il est proposé d'acter la possibilité d'IHTS pour l'ensemble des agents administratifs.

Vote à l'unanimité

8) Réseau ARLEANE (*rapporteur : Pierrette Diné*)

a. Désherbage des ouvrages de la bibliothèque municipale

Le maire donne la parole à Pierrette Diné qui expose :

La bibliothèque intègre le réseau ARLEANE, et de ce fait va utiliser les outils du réseau. Avant d'intégrer notre base de données d'ouvrages, il a été nécessaire de procéder à un désherbage des ouvrages.

Mme BOUDRY Bibliothécaire - Responsable Antenne de Vitré - Référente de territoire est venue en bibliothèque pour former les bénévoles et les accompagner dans cette démarche.

Pierrette Diné remercie les bénévoles pour leurs investissements dans cette étape. 1402 ouvrages sont donc désherbés, les ouvrages ont été donnés à une association caritative de Domalain.

Vote à l'unanimité

b. Informations générales sur l'avancée de la mise en réseau

Pierrette Diné rappelle l'offre culturelle intéressante à venir, liée au réseau, que des animations et expositions vont pouvoir être mises en place. Toutefois il est nécessaire de rappeler que les bénévoles s'investissent déjà lors des permanences et qu'un besoin en personnel se fait sentir. Une réflexion doit être menée à ce sujet, afin de permettre à la bibliothèque municipale de rayonner au sein du réseau Arléane.

9) QUESTIONS DIVERSES

- Antenne Relais (*rapporteur : Christine Thiken*)

Christine Thiken informe que le branchement est prévu pour la fin de l'année 2021.

- Bilan fréquentation camping (*rapporteur : Christine Thiken*)

Un bilan positif pour la saison 2021.

- Compte rendu de la commission sport (*rapporteur : JL Veillé*)
- Compte rendu de la commission communication (*rapporteur : Christine Thiken*)

- Présentation de la maquette du nouveau site internet

- Compte rendu de la réunion Jeunesse (*rapporteur : Brigitte Laurent*)

- Présentation des chantiers européens la commune qui reçoit doit juste fournir un hébergement

La commune du PERTRE a postulé – Fabienne Belloir viendra présenter le projet lors d'un prochain conseil municipal.

- Interrogation sur la prise en charge jeunesse 11-17 ans
- Prise de contact avec Stéphanie Gardan pour évoquer les difficultés énoncées.

- Calvaire Hurtrelle (*rapporteur : JL Veillé*)
- Eclairage public intervention de CITÉOS (*rapporteur : Bertrand Bréjuin*)

TOUR DE TABLE

- **Maryline Hacques** : souhaite savoir où en est la demande des palissades pour un logement communal dans le lotissement touche godet. Le maire informe que le nécessaire a été fait cet été, toutefois l'entreprise a des problèmes de réception de matières premières. La locataire en a été informée.
- **Joseph Maréchal** s'interroge concernant sur le fait qu'un administré ait pris de la terre végétale au niveau du terrain de bi-cross situé à la touche godet. Le Maire confirme avoir donné son accord. Il est précisé que cette demande a été accordée à titre de dédommagement pour le retard engendré dans son projet de construction sur le lotissement de la Touche Godet.
- **Joseph Maréchal** souhaite avoir un état des dépenses engagées dans le cadre du projet restaurant. L'état sera présenté lors du prochain conseil.

FIN DE SÉANCE MINUIT 11